

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
du 7 mai 2014

Monsieur Johann Girard ouvre la séance en saluant les Membres du Conseil, la Municipalité, les représentants de la presse et le public éventuel.

La secrétaire procède à l'appel : 24 membres sont présents.

Excusé-es : Mesdames Emmanuelle Giacometti, Georgeta Rossier et Oliva Weibel Bocherens, Messieurs Rémy Châtelain, Jean-David Rossier et Dalmacio Vidal Calvo.

Le quorum étant atteint, le Président déclare l'Assemblée valablement constituée et demande la bénédiction de Dieu sur les travaux de l'Assemblée.

Le Président indique que chacun a reçu le procès-verbal de la séance du 5 mars 2014 par courriel. Le procès-verbal est accepté tel que présenté.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour :

1. Préavis no 2/2014 sur les comptes de l'exercice 2013 et le rapport de gestion.
2. Renseignements de la Municipalité.
3. Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour est accepté tel que présenté, à l'unanimité.

1. PREAVIS NO 2/2014 SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2013
ET LE RAPPORT DE GESTION

Monsieur Bernard Rochat, Syndic, donne lecture du préavis portant sur les comptes 2013

Le Président le remercie et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée, il propose de continuer avec le rapport de gestion

Monsieur Bernard Rochat, Syndic, présente le rapport de gestion 2013.

- Il annonce qu'au 31 décembre 2013, le nombre d'habitants était de 897. Il y a eu 66 départs et 94 arrivées.

Durant l'année, 9 naissances ont été inscrites.

Il demande à l'assemblée de se lever pour honorer la mémoire de 10 habitants de Lavigny, décédés en 2013 : Mesdames Ginette Françoise Charbon, Georgette Aeby, Yvonne Simond, Patricia Stauffer et Messieurs Vincent Corin, Noël Martignier, Philippe Raymond, Roger Germanier, Marc Girard, Wilhelm Joder.

Concernant les naturalisations, deux nouvelles demandes sont parvenues à la Municipalité : Madame Bourgeois et Monsieur Rozain. Le dossier de Mesquita Perreira suit toujours son cours.

Il souligne qu'en page 5 du rapport de gestion sont écrites toutes les mises à l'enquête. La Municipalité a procédé à la mise à l'enquête de huit dossiers de construction et délivré huit permis de construire.

Le Président le remercie et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée. Le Président rappelle l'art. 91 du règlement du Conseil communal et demande aux Conseillers s'ils veulent que la Commission des Finances examine les comptes pour soulager la Commission de Gestion. En cas d'un non, ce sera la Commission de gestion qui se chargera de rapporter sur le tout.

Résultat du vote : OUI à l'unanimité.

La Commission des finances est donc chargée d'examiner les comptes et la Commission de gestion examine le rapport de gestion.

Le Président donne la composition de la Commission de gestion qui rapportera pour le prochain Conseil. Il s'agit de :

Pascale PORTENIER
Hans-Jörg FRISCHHOLZ
Rémy CHATELAIN
Denis DELAPIERRE
Yvana PATRIARCA

Suppléants : Samuel ROSSIER
Agron BERISHA

Le Président du Conseil donne l'échéancier et les directives suivantes aux Présidents des Commissions :

- 19 mai : dernier délai pour transmettre les questions à la Municipalité.
- Semaine du 6 juin : la Municipalité transmet les réponses aux Commissions
- 12 juin : les Commissions transmettent les rapports par courriel au Bureau du Conseil. Ce dernier enverra par e-mail un exemplaire aux Conseillers.

Les Commissions remettent, en trois (3) exemplaires originaux datés et signés, les rapports au Bureau du Conseil au plus tard lors de la prochaine séance.

Il encourage les deux Commissions à se consulter pour éviter les questions doublons et rappelle qu'il s'agit de rapporter uniquement sur l'exercice 2013.

2. RENSEIGNEMENTS DE LA MUNICIPALITE

- Monsieur Gilles Sandoz, Municipal, informe que le bassin amortisseur de crues sur le "Flumeau" est terminé.

- Monsieur Christian Grin, Municipal, rappelle que lors de la séance du Conseil en date du 5 mars courant, il avait informé celui-ci de la pose d'un radar au "chemin du Moulin Martinet" du 4 au 11 mars. Les résultats sont les suivants :

Nombre de mesures : 861. Soit 430 véhicules dans un sens sur une semaine.
61 véhicules par jour à la descente soit 120 dans les deux sens (+/-)

Sur les 861 mesures :

- 612 mesures étaient en-dessous de 30 km/h, soit le 71% des conducteurs.
- 799 mesures étaient en-dessous de 37 km/h, soit le 92% des conducteurs.
- 847 mesures étaient en-dessous de 42 km/h, c'est-à-dire que plus de 24 véhicules roulaient à plus de 37 km/h.
- 860 mesures étaient en-dessous de 48 km/h, c'est-à-dire que plus de 7 véhicules roulaient entre 42 et 48 km/h.
- 1 mesure en-dessus à 50 km/h.

Conclusion : la vitesse moyenne est de 28 km/h sur ce chemin. Le 85% des conducteurs sont en-dessous de 35 km/h.

- Madame Chantal Huber demande quelle décision est prise suite à ce résultat.
- Monsieur Christian Grin, Municipal, répond qu'actuellement aucune décision n'a été prise. Il faut savoir que la réglementation d'une "zone 30 à l'heure" est très stricte. Si le chemin du Moulin Martinet passe en zone 30 km/h, il faut que tous les chemins sortant soient en priorité de droite. En conséquence, il faut casser le trottoir qui monte pour laisser la priorité aux véhicules et la sécurité des enfants n'est pas optimale. Eventuellement installer des "ralentisseurs" ! Cela demande réflexion.
- Le Syndic souligne qu'une zone 30 km/h n'est pas une place de jeux pour les enfants ou dévolu 100% piétons. Il faut bien en prendre conscience. **Ne pas confondre avec "zone piétonne"**.

Concernant le SDIS, il rappelle que le montant par habitant est de CHF 29.00. La Commune de Lavigny a adhéré, en signant les statuts, à une association intercommunale qui regroupe maintenant vingt-neuf communes.

Le 10 avril 2014, le Conseil intercommunal a voté les règlements ; ceux-ci abolissent de fait les règlements communaux.

Les règlements intercommunaux gèrent environs trois cents huitante pompiers sous le SDIS Etraz-Région. Il y a également un règlement interne.

Le 15 mai 2014, seront nommés les responsables de ces différents détachements qui seront soumis à un organe régional et non un organe communal. Les personnes nommées seront responsables envers vingt-neuf communes.

La parole n'est plus demandée.

3. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES.

PERSONNE NE SOUHAITE PRENDRE LA PAROLE

La parole n'étant pas demandée, le Président du Conseil remercie chacune et chacun de sa présence et de son attention. Il indique que la prochaine séance aura lieu le 25 juin 2014 à 20H15.

Il clôt la séance à 20H48

Le 1^{er} vice-Président
P.-Y. Rochat

La secrétaire
Loredana Simone